

TURQUIE

**Deux jeunes filles kurdes
violées et soumises à des
sérvices sexuels en garde à vue
Index AI : EUR 44/01/99**

De nouveaux éléments ont été mis au jour concernant le cas de deux jeunes filles kurdes violées et soumises à des sérvices sexuels pendant plusieurs jours alors qu'elles se trouvaient en garde à vue. Amnesty International a souligné avec force aujourd'hui (vendredi 19 novembre 1999) que ces faits témoignaient de la persistance dans les postes de police turcs des actes de violence contre les jeunes gens. Le 5 mars 1999 vers minuit, une jeune fille âgée de seize ans, N.C.S.*, a été arrêtée à Iskenderun dans la province de Hatay. Fatma Deniz Polattas, âgée de dix-neuf ans, a été arrêtée le 8 mars. Elles ont toutes deux été conduites à la section antiterroriste du siège de la police à Iskenderun où elles ont été détenues et torturées pendant sept et cinq

jours respectivement.

Pendant leur détention, les deux jeunes filles ont eu les yeux bandés, ont été privées de sommeil, d'eau et de nourriture et ont été soumises à une musique trop bruyante. Leurs tortionnaires les ont empêchées de se rendre aux toilettes et leur ont fait boire du lait tourné. Les policiers leur ont ordonné de se déshabiller et les ont contraintes à rester nues ; ils leur ont ordonné de rester dans des positions douloureuses pendant de longues périodes. Les deux jeunes filles étaient régulièrement insultées et des menaces ont été proférées contre leurs parents.

N.C.S. a été soumise à différentes formes de harcèlement tout en étant continuellement frappée sur les organes génitaux, les fesses, les

seins, la tête, le dos et les jambes. Elle a été forcée à rester assise sur le sol mouillé pendant une longue période et à rouler nue dans une certaine quantité d'eau. Ses tortionnaires l'ont également pendue par les bras et soumise à des jets d'eau froide à haute pression.

Une plainte formelle a été déposée contre les policiers, à la suite de quoi, en novembre, une enquête a été ouverte. Les deux jeunes filles ont été condamnées à de longues peines d'emprisonnement après avoir été reconnues coupables d'appartenance au *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) et de participation à une manifestation violente pour protester contre l'arrestation du chef du PKK, Abdullah Öcalan. Les deux jeunes filles, qui ont affirmé que leurs condamnations se

Pour Amnesty International, « les policiers doivent protéger les gens, pas les torturer. Il faut que le gouvernement turc prenne des mesures efficaces afin, en

fondaient sur des aveux obtenus sous la torture, se trouvent cependant toujours en prison en attendant la décision de la Cour d'appel.

Pendant leur détention, les jeunes filles ont été soumises à plusieurs examens médicaux, dont des tests de virginité, pratiqués par plusieurs médecins. Aucun de ces derniers n'a fait état de traces de violence. Un rapport établi par la suite par l'Association des médecins turcs décrit des symptômes médicaux qui correspondent aux descriptions que les jeunes filles ont faites des tortures sexuelles qui leur avaient été infligées. L'Association des médecins turcs a déclaré que les examens gynécologiques forcés étaient utilisés uniquement pour porter atteinte à la dignité des femmes et qu'ils pouvaient être traumatisants.

particulier, que les enfants ne soient pas laissés à la merci des forces de sécurité et que les personnes soupçonnées d'être responsables d'actes de torture

soient déférées à la justice ».

L'Organisation appelle également la Turquie à poursuivre sa réforme de la justice pour rendre le droit turc conforme aux normes internationales et en particulier à la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Turquie a ratifiée en 1995 n

** Le nom de la jeune fille n'est pas indiqué parce qu'elle est âgée de moins de dix-huit ans.*

Pour plus d'information, appelez le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 171 413 5566 ou consultez notre site web à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org>